

FORUM : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

QUESTION : Comment lutter contre les discriminations, la violence et la violation des droits humains envers les populations issues des minorités parmi les réfugiés ?

SOUMIS PAR : Canada

Assemblée générale,

*Félicitant* l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'approbation de la résolution affirmant le pacte mondial sur les réfugiés de 2018,

*Rappelant*, selon les données de l'HCR, que 82,4 millions de personnes étaient déracinées à travers le monde à la fin 2020, en raison de la persécution, des conflits, des violences, des violations des droits humains subis dans leur pays d'origine,

*Déplorant*, selon ces mêmes données, que 68 % de ces 82,4 millions de personnes proviennent de seulement 5 pays : Syrie, Afghanistan, Soudan du Sud, Myanmar, Venezuela qui sont des pays peu développés,

*Notant avec regret* que l'approbation du pacte mondial sur les réfugiés, ne constitue qu'une étape et non une finalité dans la lutte contre les violences et discriminations à l'encontre des minorités parmi les réfugiés,

*Invitant* les Etats faisant parties intégrantes de l'ONU à continuer de s'intéresser au sort des minorités parmi les réfugiés, à lutter contre les violences et discriminations à l'encontre de ces derniers,

1. *Propose* de créer, après validation du Conseil de sécurité, une section au sein des Casques Bleu (la force de maintien de la paix de l'ONU), qui aura pour mission d'aller dans les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés pour lutter contre les violences faites à leurs égards et aider les pays d'accueil à accueillir dignement et en toute sécurité ces flux migratoires ;

2. *Lance* un appel aux Etats membres des institutions onusiennes pour que des aides économiques soient perçues par les pays qui accueillent le plus de personnes réfugiées. Ces aides permettront que les réfugiés et minorités soient accueillis dans les meilleures conditions et les droits de l'homme seront ainsi respectés ;

3. *Exige* que chaque Etat faisant partie intégrante de l'ONU mette à disposition des personnes réfugiées au sein de son pays, la possibilité de suivre une éducation où leur seraient notamment appris la langue et les coutumes du pays afin de favoriser l'intégration des réfugiés et minorités ;

4. *Recommande* aux Etats membres de l'ONU de mettre en place des campagnes publicitaires et de sensibilisation portant notamment sur l'histoire, le parcours et la vie des minorités et réfugiés pour qu'ils ne soient plus stigmatisés et puissent plus facilement être intégrés ;

5. *Proclame* nécessaire la mise en place de sanctions diverses (économiques, diplomatiques, ...) à l'encontre des Etats membres de l'ONU qui n'accueillent pas dignement les réfugiés et minorités. Ces accusations seraient possiblement fondées sur des plaintes déposées par les réfugiés, sur le travail effectué par différentes ONG ainsi que sur le travail de l'HCR ;

6. *Décide* de rester activement saisie par la question.